

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du mercredi 24 juin 2020

L'an 2020, le 24 juin à 16h30, les membres de l'association départementale de l'OCCE d'Eure et Loir se sont réunis dans les locaux de l'OCCE 28, 2 allée Maurice Carême 28000 CHARTRES et en distanciel via la plateforme jitsi, sur la convocation faite aux mandataires et aux administrateurs.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

PRESENTS	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir			
Adhérents mandataires ou représentants de la coopérative	LEROY Fabienne	Enseignante	Saint exupéry LUISANT
Membres du Conseil d'Administration	BONVALOT Nathalie COTELLE Christian DOMANCHIN Sonia KERNEVEZ Maëla LEGROS Eric ROSAMOND Arnaud TREFFEL Valérie TORRE Sylvie	Vice-présidente Trésorier Vice présidente Administratrice Président Administrateur Administratrice Secrétaire générale	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir
Salariés	TREFFEL Valérie KERNEVEZ Maëla	Secrétaire comptable Animatrice pédagogique, enseignante détachée	AD OCCE - Eure et Loir

ABSENTS ou EXCUSES	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir	MÈGE Evelyne PAILLETTE Jérôme SOUILLARD Olivier DUTARTRE Dominique ALBERT Laurence BONNIN Valérie CHABOCHE Nadia GABAUD Carine DESGROUAS Thomas FÉRANT Catherine LEDOUX Sylvie CASSONET Olivier GRIMOUIN Pascale	Inspectrice d'Académie Inspecteur d'Académie adjoint Commissaire aux comptes Adjointe aux affaires scolaires IEN Chateaudun IEN Nogent le Rotrou IEN Chartres 1 IEN Chartres 2 IEN Chartres 3 IEN Chartres 4 IEN Dreux 1 IEN Dreux 2 IEN ASH	DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir AUDIT France Mairie de Chartres DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir
Membres du Conseil d'Administration	RONCERAY Chrstine BELAYACHI Laurence	Administratrice Administratrice	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir

POUVOIRS	Nom et prénom	Fonction	NOMBRE DE POUVOIRS	POURCENTAGE du total
Membres du Conseil d'administration	Eric LEGROS	Président	3198	8,68 %
	Sylvie TORRE	Secrétaire générale	1428	3,87 %
	Laurence BELAYACHI	Administratrice	820	2,22 %
	Nathalie BONVALOT	Vice présidente	636	1,72 %
	Valérie TREFFEL	Administratrice	550	1,49 %
	Maëla KERNEVEZ	Administratrice	547	1,48 %
	Christian COTELLE	Trésorier	434	1,17 %
	Christine RONCERAY	Administratrice	286	0,77 %
	Arnaud ROSAMOND	Administrateur	24	0,06 %
Mandataires	Fabienne LEROY	Saint Exupéry élémentaire LUISANT	159	0,43 %
	Claude PETIFOUR	Ecole maternelle Le petit poucet BONNEVAL	158	0,42 %
TOTAL			8240	22,38 %

Le quorum est atteint soit 8240 coopérateurs présents et/ou représentés sur un total de 36814 ce qui équivaut à 22,38 %. Selon nos statuts, le quorum minimal est de 10%. L'AG peut donc se tenir.

Monsieur Eric LEGROS, Président du Conseil d'Administration déclare l'ouverture de l'AG à 16h30.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusée.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres :

- un exemplaire de la lettre de convocation des membres
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- Les statuts de l'association
- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés

Monsieur le Président déclare que la liste des membres, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts ont été à la disposition des membres au siège social à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le projet d'activité et le projet de budget 2020-2021 est présenté à l'assemblée par les membres du conseil d'administration grâce à un support numérique (prezi) disponible à l'adresse suivante : <https://prezi.com/view/qdaPDHPZm4XuANCMHfPS>

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe aux votes des résolutions suivantes :

Première résolution : Projet d'activité 20-21

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du projet d'activité approuve les termes de ce projet.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : projet de budget 20-21

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du projet de budget approuve les termes de ce projet.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.



Fin de l'Assemblée Générale à 18h00